

Besançon Racing Club - Section Tennis - Réalisation d'un court couvert

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : M. le Président de la Section Tennis du Besançon Racing Club (BRC) a attiré l'attention de la Ville sur le besoin du club de se doter d'un court de tennis couvert en permanence afin de pouvoir disposer d'un équipement comparable à ceux des autres clubs.

En effet, le BRC n'assure actuellement la couverture de quelques-uns de ses courts, au moyen de « bulles » démontables, que pendant la période de l'hiver. Or, il apparaît que le fonctionnement de l'école de tennis du club se trouve chaque année perturbé à partir de Pâques et les enfants souhaitant bénéficier des courts couverts jusqu'aux vacances d'été, sont de plus en plus nombreux à quitter le club. De même, les adhérents ne peuvent utiliser les courts lorsque les conditions atmosphériques sont mauvaises.

Un projet de réalisation d'un court couvert a donc été étudié par le Comité de la Section Tennis du BRC.

Les travaux ont été estimés à un montant de 650 000 F HT, soit 770 900 F TTC comprenant :

- des fondations,
- l'assainissement,
- la charpente couverture,
- l'électricité
- le revêtement,
- la remise en état des abords immédiats.

Construites sur un terrain municipal, les installations de la Section Tennis du BRC appartiennent à la Ville, qui par convention, a mis ces installations à disposition du club.

C'est pourquoi, la Ville assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'opération, le service municipal d'Architecture étant chargé d'élaborer le projet d'exécution en étroite collaboration avec le club.

Pour ce projet, la Ville a inscrit à son budget 1988 une somme de 125 000 F et un crédit de 75 000 F en 1989, portant ainsi sa part à 200 000 F, montant auquel il conviendra d'ajouter l'avance de TVA de 120 900 F, soit une participation totale de la Ville de 320 900 F.

D'autre part, une subvention de 193 000 F nous a été allouée le 17 février 1989 par le Département du Doubs.

Le complément de financement, soit 257 000 F sera assuré par le Club qui en fera le versement à la Ville à des échéances fixées par une convention à passer, étant précisé que tout dépassement du montant estimé des travaux sera à la charge du Club et en aucun cas de la Ville.

Toutefois, si les travaux étaient inférieurs à 650 000 F HT, la participation du BRC serait modifiée à la baisse d'un égal montant.

Le Conseil Municipal est invité à :

1. approuver la réalisation d'un court couvert de tennis dans les installations sportives du BRC, pour un montant maximum de 650 000 F HT, soit 770 900 F TTC,

2. autoriser M. le Député-Maire à lancer l'appel d'offres et à signer le(ou les) marché(s) à intervenir ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

3. autoriser M. le Député-Maire à signer la convention financière à passer avec le Club pour l'encaissement de sa participation estimée à 257 000 F, mais pouvant varier en plus ou en moins selon le coût total des travaux,

4. inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès signature de la convention, la somme de 257 000 F, et tout complément éventuel découlant de l'augmentation du montant estimé des travaux (650 000 F HT), et immédiatement pour ce qui concerne la participation du Département de 193 000 F, en dépenses au chapitre 903.51/232.87017 CS 31000 et en recettes au chapitre 903.51/1053.1059.87017 CS 31000,

5. autoriser le transfert du crédit de 200 000 F représentant la part de financement à la charge de la Ville, du chapitre 903.51/130.87017 CS 30000 au chapitre 903.51/232.87017 CS 31000,

6. voter au budget supplémentaire de l'exercice courant le complément de financement à la charge de la Ville correspondant à la TVA, soit (pour une dépense HT estimée à 650 000 F) 120 900 F, mais pouvant varier en plus ou en moins selon le coût total des travaux. Cette somme figurera en dépenses au chapitre 903.51/232.87017 service 31000.

M. TOURRAIN : Je souhaiterais, Monsieur le Maire, que ce rapport soit différé pour la raison suivante : mon sentiment est que le Racing -enfin je l'appellerai toujours le Racing- au point de vue tennis, est adossé au stade ; de ce fait ses possibilités de développement sont relativement réduites et la cohérence des terrains entre terrains couverts et terrains découverts est extrêmement difficile à réaliser.

Par ailleurs, vous savez qu'un problème va se profiler, c'est celui du PSB. J'avais autrefois indiqué quels étaient les dangers de multiplier les installations de tennis compte tenu de la stagnation des effectifs et de la réalisation, dans toute la périphérie de Besançon, d'installations qui drainaient la population extérieure. Je crois savoir que le PSB éprouve les difficultés que j'avais envisagées à l'époque et que nous risquons donc de devenir propriétaires de ses installations puisque nous nous sommes portés caution. Alors, est-ce qu'on ne pourrait pas, au lieu de se précipiter dans cette affaire-là, attendre le résultat des discussions que vous avez avec le PSB, voir quelle sera la position qui sera prise, et à ce moment-là, peut-être que le problème se trouvera automatiquement résolu.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ça m'ennuie de vous contredire, Monsieur TOURRAIN mais c'est un dossier que le Racing nous a présenté il y a au moins 3 ans sur lequel nous avons donc longuement réfléchi -il ne vient pas ici au dernier moment- et examiné plusieurs possibilités de solutions. Finalement on a adopté celle qui vous est présentée. Je ne pense pas qu'il faille attendre les résultats des conversations que nous avons avec le PSB où il y a un conflit interne qui ne nous intéresse pas pour l'instant mais que nous suivons de près pour dire qu'à l'autre extrémité de la ville, ce court couvert serait superflu. Vous connaissez le système des bulles, qui permet la pratique du tennis en hiver mais n'est pas idéal. Je crois que le BRC a raison de procéder de cette façon-là puisqu'il a des crédits pour participer à la dépense. Il a demandé la maîtrise d'ouvrage de la Ville pour obtenir les subventions du Département. Je crois que c'est un dossier qui est bouclé. J'ajoute que pour l'instant avec le PSB nous sommes à jour, c'est-à-dire que le PSB règle totalement ce qu'il doit. On espère simplement que les discussions internes aboutiront à des décisions qui conviennent mais de toute façon je crois qu'il est hors de question, même si la Ville devait s'intéresser un jour ou l'autre aux installations du PSB, qu'on ne fasse pas ce projet auquel le BRC tient beaucoup et cela depuis pas mal de temps.

M. TOURRAIN : Je pensais que s'ils ont attendu pendant 3 ans, ils pourraient peut-être attendre encore 3 mois...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas une question de 3 mois...

M. TOURRAIN : D'autant plus que les terrains couverts peuvent être montés très rapidement à la fin de l'année pour la période pluvieuse ; jusqu'au mois de septembre ou d'octobre, on peut jouer en terrain découvert. Je connais bien le Racing pour y être allé assez souvent et y avoir pratiqué le tennis là-bas. Moi je suis quand même assez sceptique, Monsieur le Maire, sur la multiplication des installations

qui visent le tennis parce que le nombre des joueurs n'a pas augmenté ; au contraire il a régressé dans tous les clubs sauf peut-être l'un d'eux.

M. FUSTER : Je crois Monsieur TOURRAIN qu'il est assez difficile de lier les deux dossiers qui sont celui du PSB et celui du BRC. Vous avez d'un côté un club de tennis qui s'appelle le BRC, qui a un besoin impératif d'avoir un court couvert supplémentaire justement pour pouvoir continuer à vivre et, je vais dire, à mieux vivre car il s'avère que pendant les périodes d'été, de printemps, et d'automne, lorsque les bulles sont démontées, il ne reste plus que 3 courts couverts au Besançon Racing Club. Et trois courts couverts ne permettent pas à ce club de vivre, donc la demande actuelle du BRC c'est justement de construire non pas un mais deux à plus longue échéance, courts couverts dans l'immédiat, de manière à ce que justement ce club n'ait pas de problèmes financiers. De plus, il s'avère que ce club n'a pas, à l'heure actuelle, de régression spectaculaire sur le plan des licences. J'ajouterai que votre remarque sur le plan de la fréquentation des tennis est extrêmement vraie en ce qui concerne les tennis extérieurs, qui ont des courts découverts, elle l'est moins en ce qui concerne les courts couverts. La fréquentation des courts couverts n'est pas, je crois, en grand danger dans l'agglomération bisontine. Il faudrait donc qu'on arrive à résoudre ce dossier assez rapidement de manière à ce que les constructions puissent démarrer en septembre et qu'en novembre, quand les licences se font dans les clubs, il y ait le court couvert supplémentaire.

La discussion est close.

Après en délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte les propositions du Rapporteur à l'unanimité.